

Saliès – conseil municipal du 30 juin 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON  
Albi-Sud

*Nombre de conseillers*

En exercice 12

Présents 7

Votants 7

Commune SALIÈS  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 30 juin 2025  
L'An deux mille vingt-cinq et le trente juin

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 23 juin 2025, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Étaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Valérie JACQUET, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON et David FERRÉ.

Excusés : Florence CABROL, Raymond CHAPPERT, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES et Florence VOGEL.

**Renouvellement de la convention territoriale globale 2022-2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn – Autorisation donnée au Maire/Président de SIVU de signer un avenant d'un an**

Monsieur le Maire expose :

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois, les 16 communes qui la composent et les 2 SIVU intervenant dans le champ des services aux familles, se sont engagés avec la caisse d'allocations familiales (CAF) du Tarn en faveur de la Convention Territoriale Globale 2022-2025. Cette convention a été votée en Conseil communautaire le 14 décembre 2022, et par la commune de Saliès le 5 décembre 2022. La convention a été signée avec la CAF du Tarn le 16 décembre 2022.

Pour rappel, la Convention Territoriale Globale (CTG) est un dispositif de la CAF qui vise à renforcer l'adaptation des réponses aux besoins des habitants, prioritairement dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité.

Les axes de développements de la CTG 2022-2025 sont :

- Petite enfance : Mieux répondre aux besoins de garde des familles.
- Enfance : Consolider l'action éducative en direction de tous les enfants.
- Jeunesse : Renforcer l'action en direction des jeunes.
- Parentalité : Soutenir les parents, notamment les plus fragiles.
- Axe transversal :
  - favoriser la réflexion sur les outils et projets d'animation de la vie sociale,
  - favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil et de loisirs,
  - mettre en place une fonction d'observation des besoins et des attentes des familles, des enfants et des jeunes,
  - soutenir l'apprentissage de la citoyenneté des enfants et des jeunes,

## Saliès – conseil municipal du 30 juin 2025

Sur les deux premières années de mise en œuvre de la convention, en lien avec les différents signataires de la CTG, le volet petite enfance a été particulièrement investi, en réponse à un enjeu majeur pour notre territoire, à la fois en terme d'attractivité et d'emploi, et de soutien aux jeunes parents.

Deux actions fortes ont été engagées. La première en 2023 a comme objectif de favoriser l'installation d'assistantes maternelles à domicile ou en maisons d'assistantes maternelles (aides individuelles, fonds de concours dédié...). Quatre communes se sont appuyées sur ce plan pour porter un projet d'installation d'une MAM.

La deuxième, votée en Conseil communautaire le 8 avril dernier, vise à développer l'offre de places en crèches accessibles à tous les revenus, y compris les plus faibles. Dans ce cadre, il est prévu un soutien à l'investissement et au fonctionnement pour l'ouverture de 36 nouvelles places PSU, ciblées sur les métiers en tension.

A l'occasion du comité de pilotage de la CTG le 1<sup>er</sup> avril 2025, la CAF du Tarn a souligné l'ambition portée localement en matière de petite enfance et la pertinence des axes et actions envisagées. La CAF s'est positionnée favorablement sur la signature d'un avenant de prolongation d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Les communes et les SIVU de l'agglomération sont amenés à délibérer en vue d'autoriser les maires ou les présidents à signer l'avenant de prolongation. La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sera amenée à se positionner lors du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Les travaux de mise à jour du diagnostic territorial et de bilan-évaluation de la CTG 2022-2025 pourront commencer au 2<sup>ème</sup> semestre 2025, et permettre ainsi aux conseils issus des prochains scrutins de se positionner en fin d'année 2026 sur les nouvelles orientations pour les années à venir.

En considération de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation d'une année de la CTG 2022-2025.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL / LE CONSEIL SYNDICAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois du 14 décembre 2022,

VU la délibération du Conseil municipal de Saliès du 5 décembre 2022,

Vu le projet d'avenant à la convention territoriale globale 2022-2025 ci-annexée

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **AUTORISE**

le maire à signer le projet d'avenant et à accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 081-218102747-20250630-CM30062025\_1-DE



Saliès – conseil municipal du 30 juin 2025

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 30 juin 2025

Le secrétaire de séance  
Jacky MIQUEL



Le Maire  
Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

03 JUL. 2025